



**INITIATIVES
CITOYENNES
&
DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE**

Pourquoi pas vous ?

ACTEUR du développement de son territoire

Un CARREFOUR des initiatives citoyennes

Participer

Anticiper

Animer

Proposer

Contribuer

Le COnseil de DÉveloppement des Sorgues du Comtat

Pourquoi pas vous ?

Vous êtes acteur du territoire, jeunes et moins jeunes, expert ou sans connaissance particulière, ayant l'ambition du développement de son territoire.

Nous sommes ...

...des Femmes et des Hommes, habitants le Vaucluse, dans le Pays des Sorgues du Comtat. Nous sommes originaire d'ici où d'ailleurs.

Au Conseil de Développement (CODEV), nous ne parlons pas politique, nous gardons pour nous nos opinions. Nous cherchons surtout, en pratiquant le bénévolat et en proposant nos services, à participer au développement de notre Communauté de Communes.

POUR QUI ?

POURQUOI ?



VOUS participez

Vous représentez la société civile et sa diversité.

VOUS anticipez

Vous rencontrez les citoyens du monde économique, culturel, agricole, sportif pour parler ou échanger sur leurs besoins.

VOUS animez :

En sensibilisant, en informant, en consultant les habitants et les acteurs permettant la réflexion et le débat pour être force de propositions sur des sujets variés.

VOUS proposez

Des sujets de débats, des projets liés à l'amélioration de la qualité de vie territoriale, environnementale et culturelle.

VOUS contribuez

À l'évolution de notre Intercommunalité « Communauté de Communes »

Qu'est-ce qu'un Conseil de Développement

Créé en 2001 et renouvelé dernièrement suite aux élections Municipales, outil de démocratie locale, il associe les acteurs sociaux et économiques de nos communes, Un Conseil de Développement est facultatif lorsqu'on est en Communauté de Communes, mais chez nous c'est une tradition depuis 15 ans. Il est composé de 31 membres titulaires et 31 suppléants.

Sa mission

Il constitue une instance consultative au service des « Sorgues du Comtat » regroupant les communes d'Althen-des-Paluds, Monteux et Pernes-les-Fontaines. Il associe « les forces vives » des trois communes à la définition et à la mise en œuvre de la politique économique et sociale. Il collabore et participe ainsi à la vie de la Communauté de Communes :

- 1 Favoriser le dialogue entre les acteurs de la vie économique et sociale et le Conseil Communautaire,
- 2 Répondre au Conseil Communautaire par des avis consultatifs sur les projets économiques et sociaux,
- 3 Soumettre au Conseil Communautaire toutes propositions de projets dans le cadre de ses compétences.

Une instance consultative

Contribuer à la réflexion et aux débats sur les projets de la Communauté de Communes, il est le relais entre les élus et le positionnement de la société civile.

Son organisation, souple et simple

Il est composé de personnes qualifiées, volontaires et bénévoles du monde économique et social de la Communauté de Communes, soit domiciliés dans l'une des trois communes, soit en y exerçant leur activité principale. Il est animé par un **Président** et un **Bureau**.

Des moyens

Soutien logistique et administratif apporté par la Communauté de Communes, une ligne budgétaire pour son fonctionnement est prévu dans le budget de la Communauté de Communes.

Modèle de fonctionnement :

S'il est saisi, ou s'auto saisi, le CODEV s'organise sur les moyens et la procédure à mettre en œuvre. Il est libre d'accès aux services de l'intercommunalité et extérieurs pour apporter le meilleur résultat.

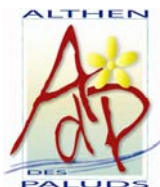
Commissions :

Créées pour l'étude de sujets particuliers. Elles cessent d'exister avec la conclusion de leurs travaux. Ces commissions seront présidées par un membre du bureau, désignant en leur sein un rapporteur. Tout membre du CODEV doit appartenir au moins à une commission.

Ses travaux, saisines

Le CODEV travaille sur saisine du Président de la Communauté de Communes ou auto-saisine des membres du CODEV. Le CODEV s'organise librement, il est consulté sur l'élaboration de projets d'intercommunalité. Il peut être consulté sur toute question relative à l'intercommunalité.

Le Conseil de DÉveloppement des Sorgues du Comtat



Pour rejoindre
le Conseil
de DÉveloppement

*Ne pensez pas :
je n'ai pas le temps, je ne suis pas assez compétent...
Associez-vous plutôt à notre démarche.
Devenez, dans un premier temps, membre associé*

Par mail

cdlessorguesducomtat@orange.fr

Par l'intermédiaire des mairies

ALTHEN _____ 04 90 62 01 02

MONTEUX _____ 04 90 66 97 00

PERNES _____ 04 90 61 45 03

Au siège de la Communauté de Communes

Conseil de développement

Communauté de communes « Les Sorgues du Comtat »

340 Route d'Avignon

84170 MONTEUX

Sur nos sites

Conseil de développement

<http://www.codev-sorguesducomtat.fr/>

Site intercommunal

<http://www.sorgues-du-comtat.com/>

